

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-13 | Demande de subvention au titre du Fonds vert – Axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux – Centre Culturel Vincent Malandrin / salle Emstal et médiathèque Antoine de Saint Exupéry

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le fonds vert Axe 1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,

Considérant que les travaux de rénovation énergétique des bâtiments Emstal, Centre Culturel Vincent Malandrin et Médiathèque sont programmés en 2024,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds vert puisqu'ils apportent plus de 40 % d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 19 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération « Amélioration énergétique des bâtiments Emstal, Centre Culturel Vincent Malandrin et Médiathèque » selon le budget ci-dessous :

Bâtiments Emstal et CCVM	272 000 € HT
Bâtiment médiathèque	168 250 € HT
Etudes	35 068 € HT
Total	475 318 € HT

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture une subvention au titre du Fonds vert pour la programmation 2024 au taux maximum,
- Informe le représentant de l'Etat que la commune a sollicité, pour cette opération, une subvention auprès des fonds suivants :
 - Angers Loire Métropole au titre du Fonds "transition énergétique"
 - DETR
 - DSIL
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



MAIRIE DES PONTS DE CÈ
19130 (M. et L.)